



**VILLE DE NICE**  
www.nice.fr

# Certificat d'Urbanisme d'information

**CU 06088 21 S0059**

Délivré par le Maire au nom de l'Etat

**Monsieur SARRUT Gilles**  
**Géomètre-expert D.P.L.G**  
**63 avenue des Arènes de Cimiez**  
**06000 NICE**

## LE MAIRE DE NICE

Vu la demande de certificat d'urbanisme d'information du pétitionnaire susvisé reçue le 25 janvier 2021 ayant pour objet le terrain sis : 199 avenue Sainte-Marguerite  
Cadastré : OE0149  
Superficie déclarée : 570 m<sup>2</sup>

Vu les articles L.410-1 et R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme, L.422-2, R.422-1 à R.422-4

## ARRETE

**Article 1 :** Le présent certificat d'urbanisme est délivré en vue d'indiquer les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

**Article 2 :** Les dispositions d'urbanisme et servitudes d'utilité publique sont les suivantes :

Règlement National d'Urbanisme : articles R.111-2, R.111-4 et R.111-20 à R.111-27 du code de l'urbanisme ;

Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes approuvée par décret n°2003-1169 du 2 décembre 2003 et ses modalités d'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (DTA).

Plan de Prévention des Risques Naturels de Séismes approuvé le 28 janvier 2019.

Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain approuvé le 16 mars 2020.

Liste des servitudes d'utilité publique :

Type	Nom
PT1	PT1 rte de Grenoble décret du 08 octobre 2008 : Zone de garde et de 1500m
PT3	Télécommunications PT : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
T7	Relations Aériennes T7 : Servitudes aéronautiques pour la protection de la circulation aérienne
T8	Servitudes radioélectriques pour la protection des installations de navigation et d'atterrissage

Opérations ; Programmes :

Type	Nom
OIN	Opérations d'intérêt national d'aménagement de la Plaine du Var (décret du 07/03/2008)

Document d'urbanisme en vigueur : **PLU Métropolitain approuvé le 25/10/2019**

Secteur(s) : **UDh**

(Rappel zones U = urbaine ; AU = à urbaniser ; A = Agricole ; N = Naturelles)  
Le plan d'urbanisme et le règlement sont consultables sur [www.nice.fr/Urbanisme/PLUM](http://www.nice.fr/Urbanisme/PLUM)

Autres prescriptions d'urbanisme :

Type	Description
Prescription	Dégagement de vue
Prescription	Périmètre de mixité sociale
OAP	Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation - Collines et paysages (Nice)
Prescription	Emplacement réservé voirie et équipement public en bordure

Prescriptions de voirie : Néant

**Article 3 :** Situation du terrain par rapport aux périmètres des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

- Droit de préemption urbain simple (DPU, art. L.211-1, délibérations NCA 9.16 du 23/12/2010 et 9.14 du 27/06/2011)
- Hors périmètre provisoire de zone d'aménagement différé.
- Hors périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.
- Hors zone de préemption des espaces naturels sensibles des départements.

**Article 4 :** Fiscalité de l'aménagement (articles L.331 et suivants du code de l'urbanisme) et redevance d'archéologie

- Taxe d'aménagement. Taux 5 % (art. L331-1 délibération NCA 2.2 du 17/10/2011) ; TA Départementale 2,5%
- Versement pour sous-densité (VSD art. L.331-36 et L.331-38) : Néant
- Redevance d'archéologie préventive (art. L.514-2 à L.524-13 du code du patrimoine).

**Article 5 :** Participations pouvant être prescrites

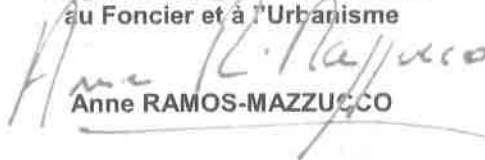
- Participation pour équipements publics exceptionnels (article L.332-8).
- Projet partenarial urbain (article L.332-11-3) dans la zone U ou AU du Plan Local d'Urbanisme.

**Article 6 :** Observations et prescriptions particulières

- Les travaux de ravalement non soumis à permis de construire en application des articles R.421 14 à R.421 16, effectués sur tout ou partie d'une construction existante sur la commune, doivent être précédés d'une déclaration préalable (art. R421 17 1 ; délibération NCA du 30/06/2014).
- La taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement dans une zone urbaine ou une zone à urbaniser (article 1529 du CGI) a été instaurée par délibération 35.4 du 11 juillet 2008.
- La commune est située en zone de sismicité 4 (moyenne) pour la prévention du risque sismique fixée au code de l'environnement.
- Risques liés au retrait-gonflement des sols argileux : information préventive du porter à connaissance du Préfet du 27 janvier 2012.
- Réglementation de publicité, enseignes et pré-enseignes et zones instituées le 31 juillet 2001 et délibération du 8 avril 2011.

Fait à Nice le, **02 FEV. 2021**

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée aux Travaux,  
au Foncier et à l'Urbanisme

  
Anne RAMOS-MAZZUCCO

**Caractère exécutoire et durée de validité**

Le certificat d'urbanisme est exécutoire dès sa notification. Il est tacitement délivré à défaut de notification dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Sa durée de validité est de 18 mois. Il peut être prorogé dans les conditions fixées à l'article R.410-17.

**Délais et voies de recours**

Le certificat d'urbanisme peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Le requérant peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur du certificat. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).



Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

METROPOLE NICE COTE D'AZUR  
Bureau Central du Cadastre

1/6

# Demande de Certificat d'urbanisme

25 JAN. 2021

N° 13410\*04

ARRIVEE

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

CU 06088 - 21 30059

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

EV

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

## 1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

### a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

### b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

## 2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.  
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom :

SARRUT

Prénom :

Gilles

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

N° SIRET :

Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

## 3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro :

63

Voie :

Av. de Arènes de Cimiez

Lieu-dit :

Localité :

NICE

Code postal :

06000

BP :

Cedex :

Téléphone :

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

topo.gil@wanadoo.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

## 4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Número :

199

Voie :

Av. Ste Marguerite

Lieu-dit :

Localité :

NICE

Code postal :

06200

BP :

Cedex :

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe :

02

Section :

149

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :

570 m<sup>2</sup>

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

### 5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui  Non

Eau potable : Oui  Non

Assainissement : Oui  Non

Électricité : Oui  Non

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

### 6 - Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

A NICE

Le : 20 janvier 2021



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en **deux exemplaires** pour un certificat d'urbanisme d'information ou **quatre exemplaires** pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les Informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Département :  
ALPES MARITIMES

Commune :  
NICE

Section : OE  
Feuille : 000 OE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/01/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Nice  
Centre des Finances Publiques de Nice  
Cadéi 22, rue Joseph Cadéi 06172  
06172 NICE  
tél. 04-92-09-46-10 - fax -  
cdfn.nice@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

